

tandis que *grandeur*, :: (gr-eur) est dérivée de *grand*, :: (gr).

L'existence de ces problèmes qui ne peuvent, selon nous, rester sans solution, nous a amenée à proposer un système d'abréviations braille qui soit plus cohérent, plus simple, plus facile à apprendre et qui soit le reflet le plus fidèle possible de l'orthographe du français. Ce dernier point est primordial, il faut que le scripteur qui utilise l'abrégié soit capable d'écrire correctement un texte en français. Il ne doit pas avoir à apprendre un deuxième système de notation.

L'évaluation du système a été fondée sur le calcul de la fréquence des mots en français écrit contemporain dans les corpus de Baudot (1992) et Juilland *et al.* (1970) ainsi que dans des corpus, moins considérables, que nous avons constitués. Ces calculs nous ont permis de déterminer les séquences de lettres et les mots qu'on aurait avantage à abréger. La fréquence des mots est un critère indispensable à la révision du système, mais il faut relativiser cette notion de fréquence. Plusieurs études, dont celle de Baudot (1992) et de Juilland *et al.* (1970) ont démontré qu'un petit nombre de mots, qui varie de 47 à 69, compte pour la moitié des occurrences d'un texte écrit. Il ne s'agit donc pas d'abréger un grand nombre de mots en espérant réduire de façon significative l'espace nécessaire à la transcription d'un texte, mais bien d'abréger les mots les plus fréquents de manière à obtenir une économie d'espace maximale. Mais la fréquence n'est pas le seul critère retenu pour motiver une abréviation, dans certains cas, l'appartenance à un paradigme a servi à justifier la création d'une abréviation ou le retrait d'une abréviation. Par exemple, le pronom *tu* est le seul pronom personnel sujet à ne pas être noté par une abréviation. Si l'on ne considère que sa fréquence, aucune abréviation ne devrait être créée pour ce pronom. Cependant, il nous semble souhaitable que le paradigme des pronoms personnels sujet soit noté par des abréviations. L'inverse peut aussi se produire. Le mot *son* est très fréquent dans les corpus, cela justifierait donc l'emploi d'une abréviation. Cependant, si tel était le cas, on perdrait ici une généralisation dans la notation. Les déterminants, *mon*, *ton* et *son*, seront écrits selon un même modèle, soit en utilisant les abréviations de séquences de lettres. Un dernier critère a été considéré, allié à la fréquence : la catégorie grammaticale. Il faut souligner que, de façon générale, les mots outils sont les plus fréquents dans les corpus.

Dans le système révisé, nous avons visé à une compression maximale du texte en utilisant un nombre restreint d'abréviations. Il s'agissait de bien cibler les mots ou les séquences à abréger. Le résultat est que ce système contient moins de 100 abréviations en excluant les finales. Ainsi, selon le type de calcul fait, le gain d'espace obtenu par l'abrégié de 1955 est d'environ 30 % par rapport au même texte transcrit en intégral. L'espace nécessaire à la transcription avec le système révisé n'est que d'environ 5 % supérieur à celui qui est requis dans l'abrégié de 1955, tel que mesuré dans la transcription de romans. Étant donné les avantages que présente le système révisé en termes de cohérence, de facilité d'apprentissage, de mémorisation et de facilité d'exploitation, la différence entre les deux pourcentages est nettement négligeable.

L'abrégié que nous proposons est conçu comme une entité et il ne tolère aucune exception. Le temps d'apprentissage est relativement court puisque le nombre d'abréviations à mémoriser est limité. Les principes utilisés pour la notation des abréviations ont une portée générale et sont peu nombreux. L'un de ces principes concerne l'invariance graphique des formes (i.e. une notation restera toujours la même). De plus, écrire une abréviation est très simple : une abréviation de mot contient autant de caractères qu'il y a de syllabes dans le mot et les caractères choisis correspondent au premier caractère de la première syllabe, le second, au second caractère de la seconde syllabe, etc. Il n'y a que quelques règles associées à l'exploitation des abréviations. Dernier avantage non négligeable, un logiciel permettant la transcription des textes dans le nouvel abrégié est disponible sur le web (<http://www.iro.umontreal.ca/~buisteri/fontabui/>)⁵⁶.

Références bibliographiques

[Baudot, 1992] Baudot J. (1992) *Fréquence d'utilisation des mots en français écrit contemporain*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

[Juilland *et al.*, 1970] Juilland A., Brodin D., Davidovitch D. (1970) *Frequency dictionary of French Words*, avec la collaboration de M. A. Ignatius, I. Juilland et L. Szklarczyk, Mouton, The Hague - Paris.

[Mousty, 1986] Mousty P. (1986) *La lecture de l'écriture braille. Patrons d'explorations et fonctions des mains*, thèse de doctorat, Université de Bruxelles, Bruxelles.

L'auteur

Carmen fontaine a obtenu son doctorat au département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval à Québec sous la direction de Jacques Ouellet et Denise Deshaies. Elle est actuellement agente de recherche au Groupe de recherche sur la langue des signes québécoise (LSQ) où elle travaille sur les mots à sens multiples et les difficultés rencontrées chez les sourds par ce type de mots.

⁵⁶ Nous remercions chaleureusement Éric Buist, étudiant au département d'informatique et de recherche opérationnelle de l'Université de Montréal pour la programmation de notre système.